

RENTÉE 2025 : MAIS OÙ SONT LES AESH ?!



LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

RENTÉE SCOLAIRE 2025, MAIS OÙ SONT LES AESH ?

Un constat accablant et pourtant annoncée par la CGT Éduc'action Nantes, nombreux·ses sont les Accompagnant·es d'élèves en situation de Handicap (AESH) à avoir quitté le navire Éducation nationale en cette rentrée. Le métier, pourtant passionnant souffre d'une perte de sens et d'une absence totale de considération.

Avec un salaire de 950€ par mois en moyenne pour un temps partiel imposé, il est impossible pour un·e AESH de vivre dignement. Dans les métropoles, les salaires ne suivent pas l'inflation et les prix exorbitants des loyers. En milieu rural, la question de l'éloignement géographique amplifie la précarité financière. La faiblesse des salaires ne permet pas à ces professionnelles dont 94% sont des femmes d'exercer une profession dont l'utilité sociale est pourtant incontestable.

Face à cette réalité, l'académie fait le choix d'ignorer le mal être de ces professionnel·les en les maltraitant d'avantage, la plupart des AESH n'ont toujours pas reçu·es d'affectation définitive en cette rentrée, sont affecté·es dans plusieurs établissements à la fois et doivent accompagner de plus en plus d'élèves, souvent au pied levé. La mutualisation des suivis permet de rogner la quotité horaire des accompagnements afin que toutes les élèves soient accompagné·es un peu...Trop peu !

En conséquence les affectations des élèves ne répondent pas aux notifications prévues et faute de place dans les structures spécialisées, ils et elles se retrouvent scolarisé·es en classe ordinaire, certain·es ne pouvant être accueilli·es à l'école faute d'accompagnant·es. La CGT Éduc'action rappelle qu'accéder à la scolarité et à l'Éducation est un droit universel pour chaque enfant !

Il y a urgence à reconsidérer la question de l'inclusion scolaire et à sortir de la seule logique comptable qui anime l'institution !

La CGT Éduc'action revendique :

- ✓ la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH
- ✓ l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière.
- ✓ la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures
- ✓ L'abandon des PIAL et des PAS

Pétition intersyndicale

Avec les organisations syndicales FSU, SE-Unsa, CFDT Éducation Formations Recherche Publiques, CGT éduc'action, SNALC, SUD éducation je soutiens la nécessité et l'urgence à créer un corps de fonctionnaire pour les AESH.

En tant que personnel de l'Éducation nationale, parent d'élève, citoyenne ou citoyen concerné par l'inclusion des personnes en situation de handicap à l'école comme dans la société.

